

COVID-19

AIDES AUX ENTREPRISES



les aides prévues pour les entreprises en difficulté suite à la propagation du coronavirus :

AIDES FISCALES

Qui?
toutes les entreprises disposant d'un numéro d'entreprise (bce)
↳ personnes morales
↳ personnes physiques

▷ quel que soit le secteur d'activité
▷ qui rencontrent des difficultés financières suite au covid-19 et qui peuvent le prouver

Quoi?
☑ un plan de paiement
et ☑ une exonération des intérêts de retard
et ☑ une remise des amendes pour non paiement

Quand?
01 la demande doit être introduite pour le 30 juin 2020

Comment?
via le formulaire disponible en ligne sur <https://finance.belgium.be>
↳ par e-mail @
↳ par courrier au centre régional du recouvrement déterminé compétent (à vérifier sur le site du SPF finances)

Conditions?
▷ respect des conditions de dépôt des déclarations
▷ les dettes ne peuvent pas résulter d'une fraude
→ réponse dans les 30 jours

! les mesures de soutien peuvent être retirées si le plan de paiement n'est pas respecté ou en cas de procédure d'insolvabilité (Pr), faillite, etc.)
→ PLUS D'INFOS SUR LE SITE DU SPF FINANCES ←

AIDES SOCIALES

1 Mise des employés au chômage temporaire

Qui?
tout employeur qui ne peut fournir du travail à ses employés

Quoi?
mise au chômage temporaire des employés:
- soit pour cause de force majeure
- soit pour manque de travail résultant de causes économiques
↳ pour que des allocations leur soient versées pendant la période de chômage temporaire

Comment?
envoi d'une déclaration électronique au bureau du chômage compétent (+ d'autres formalités)

→ PLUS D'INFORMATIONS SUR LE SITE DE L'ONEM ←

3 Droit passerelle pour les travailleurs indépendants

Qui?
☑ le travailleur indépendant
☑ le conjoint aidant dans la nécessité d'interrompre ou de cesser leur activité à cause du coronavirus (sous certaines conditions)

Quoi?
bénéficier du droit passerelle = revenu de remplacement (prestation financière mensuelle)

Comment?
demande effectuée auprès de la caisse d'assurances sociales

Quand?
01 avant le deuxième trimestre qui suit celui de l'interruption ou de la cessation

→ PLUS D'INFORMATIONS SUR LE SITE DE L'INASTI OU AUPRÈS DE VOTRE CAISSE D'ASSURANCES SOCIALES ←

2 Plan de paiement amiable des cotisations sociales patronales (ONSS)

Qui?
tout employeur

Quoi?
plan de paiement pour les cotisations sociales onss du 1er et 2ème trimestre 2020
↳ le plan sera étalé sur une période maximum de 24 mois

Comment?
formulaire à télécharger sur le site de l'onss
→ une réponse vous sera notifiée dans un délai de 10 jours ouvrables
→ PLUS D'INFORMATIONS SUR LE SITE DE L'ONSS ←

4 Demande de dispense de cotisations sociales pour les indépendants

Qui?
☑ le travailleur indépendant
☑ le conjoint aidant lorsqu'ils ne sont pas en mesure de payer leurs cotisations sociales

Quoi?
demande de dispense de cotisations partielle ou totale, ou pour le supplément de cotisations dû, à la suite d'une régularisation du revenu professionnel

Comment?
demande effectuée à l'inasti ou auprès de la caisse d'assurances sociales
→ PLUS D'INFORMATIONS SUR LE SITE DE L'INASTI OU AUPRÈS DE VOTRE CAISSE D'ASSURANCES SOCIALES ←

5 Report des paiements de cotisations sociales pour les indépendants

Qui?
☑ le travailleur indépendant à titre principal
☑ le conjoint aidant

Quoi?
report d'un an des cotisations du 1er et 2ème trimestre 2020

Comment?
demande effectuée auprès de la caisse d'assurances sociales

Quand?
01 avant le 15 juin 2020

→ PLUS D'INFORMATIONS SUR LE SITE DE L'INASTI OU AUPRÈS DE VOTRE CAISSE D'ASSURANCES SOCIALES ←

6 Demande de réduction provisoire des cotisations sociales pour les indépendants

Qui?
les travailleurs indépendants dont les revenus se situent en dessous de certains seuils légaux

Quoi?
réduction des cotisations sociales provisoires de 2020

Comment?
demande effectuée auprès de la caisse d'assurances
→ PLUS D'INFORMATIONS SUR LE SITE DE L'INASTI OU AUPRÈS DE VOTRE CAISSE D'ASSURANCES SOCIALES ←

7 Aides en cas de maladie/incapacité de travail pour les indépendants

Qui?
les indépendants malades ou en incapacité de travail

Quoi?
☑ remboursement des soins de santé (total ou partiel)
☑ indemnités d'incapacité de travail pour les incapacités de + de 8 jours
☑ dans certains cas, dispense de paiement des cotisations sociales pendant la période de maladie (assimilation pour maladie)

Comment?
▷ demande auprès de la mutualité (soins de santé et indemnités)
▷ demande auprès de l'inasti (dispense de cotisations sociales)
→ PLUS D'INFORMATIONS AUPRÈS DE L'INASTI OU DE VOTRE MUTUALITÉ ←